

Les monuments aux morts du Sentier et du Brassus

Monuments aux morts FAVJ 1919-1924

10.07.1919	n°28	Une proposition / Rochacharon -----	p. 1
04.11.1920	n°45	Commémoration des morts -----	p. 2
14.07.1921	n°28	Monument en l'honneur de nos soldats morts -----	p. 3
22.06.1922	n°25	Le Brassus : proposition de monument aux morts -----	p. 4
06.07.1922	n°27	Avis officiel -----	p. 5
27.07.1922	n°30	Avis officiel -----	p. 5
06.07.1922	n°27	L'exemple de Chapelle-des-Bois / SA -----	p. 6
10.08.1922	n°32	Le 1er août 1922 au Brassus -----	p. 7
07.12.1922	n°49	Pour un monument aux soldats morts -----	p. 8
04.01.1923	n°1	Pour un monument aux soldats morts -----	p. 8
11.01.1923	n°2	Monument aux soldats morts -----	p. 8
07.12.1922	n°47	Fraction de commune Brassus : vente de cartes -----	p. 9
18.10.1923	n°42	Inauguration du monument aux soldats morts (annonce) -----	p. 10
18.10.1923	n°42	Paroisse du Sentier. Monument aux soldats morts -----	p. 10
18.10.1923	n°42	Inauguration - Le Sentier -----	p. 11
25.10.1923	n°43	Demoiselles (vente de cartes) -----	p. 12
25.10.1923	n°43	Témoignage de sympathie -----	p. 12
05.06.1924	n°23	Une cérémonie (démobilisés italiens) -----	p. 13
12.06.1924	n°24	La baptême d'un drapeau -----	p. 14
17.07.1924	n°29	In memoriam -----	p. 15
09.01.1924	n°41	Paroisse du Sentier. Vente de cartes -----	p. 16

Une proposition.

La paix, si ardemment désirée, est enfin signée ; à cette pensée, un soupir de soulagement s'échappe de nos poitrines oppressées par cinq années d'angoisses. Sans doute, notre pays n'a pas eu à souffrir les horreurs de l'invasion, ni notre armée à combattre pour défendre nos vies et nos foyers. Après Dieu, grâce à elle tout cela nous a été épargné ; aussi, nous lui devons plus que le modeste souvenir distribué à tous ceux qui, durant cette période héroïque ont bravement fait leur devoir, souvent au prix des plus lourds sacrifices. Peu à peu, la vie reprendra son cours ordinaire et, bientôt, le souvenir des événements tragiques auxquels nous avons assisté disparaîtra avec ceux qui en ont été les témoins.

Si nos soldats n'ont pas été obligés de se battre, un certain nombre et, parmi eux, des enfants du Chenit, ont cependant sacrifié leur vie pour la défense du droit et des principes démocratiques. Honneur à ces braves, victimes du devoir et de leur fidélité à ce drapeau vénéré, qui porte la croix blanche sur fond rouge.

Mais il nous semble que jusqu'à ce jour, on les a laissés un peu trop à l'arrière-plan. Or, ayant été à la peine, ils doivent être à l'honneur, et leur mémoire, comme celle des héros de jadis, mérite de passer à la postérité. Dans plusieurs localités, des mains pieuses se sont chargées de ce soin en gravant leurs noms sur le bronze ou la pierre et en érigeant des monuments commémoratifs.

Au Chenit, quelque chose a-t-il été fait dans ce sens ? Nous l'ignorons. Toutefois, si tel n'était pas le cas, il faut se mettre à l'œuvre sans retard, car nos chers disparus méritent mieux que l'oubli dont ils sont menacés. A eux seuls ils symbolisent toute une épopée grandiose et tragique : le triomphe du droit sur l'injustice, de la vérité sur l'erreur.

En conséquence, nous souhaitons que soit ouverte, à bref délai, une souscription dont le produit servirait à couvrir les frais d'érection d'un monument à leur mémoire. Ce dernier pourrait consister en une simple plaque de pierre ou de marbre fixée contre la façade principale du temple du Sentier, à gauche de l'entrée, et sur laquelle une inscription rappellerait à la postérité, avec les heures difficiles que nous avons vécues, les noms des victimes de leur attachement à la liberté.

Chaque année, au premier août, anniversaire de ce jour où, il y a plus de six siècles, des hommes de foi posèrent les bases de cette liberté, mais où, aussi, en 1914, nous entendîmes avec une émotion poignante l'appel aux armes, des démonstrations patriotiques, chants et discours auraient lieu au pied de ce monument qui, par la suite, deviendrait un véritable pèlerinage national. Leçon de civisme pour les générations futures et protestation perpétuelle contre toute tentative de désordre et de désunion entre citoyens d'une même patrie.

Qui, dans la commune du Chenit, prendra cette initiative ?

Rochardon.

Commémoration des morts.

La section de l'U. M. F. S. de la Vallée a décidé de fêter l'anniversaire de l'armistice. Dans la joie qu'éprouvent ceux qui sont revenus de la grande guerre ils n'oublient pas qu'un grand nombre de leurs camarades sont restés sur les champs de bataille qui s'étendent de la Mer du Nord jusqu'à la frontière du pays qui nous offre une hospitalité si généreuse. Un service funèbre sera célébré en leur honneur le dimanche 7 courant, à 14 h., à la Chapelle catholique du Brassus. A l'issue de cette cérémonie, les démobilisés se rendront sur la Thomassette déposer un bouquet au pied du monument élevé à la mémoire d'un soldat mort en 1871. Une allocution sera faite par M. le chancelier de l'évêché de Fribourg.

Le 11 novembre, à 15 h., la section au complet ira au cimetière de l'Abbaye où repose un interné français déposer une couronne. Les personnes qui voudraient s'associer à ces modestes manifestations y sont cordialement invitées. Le soir un banquet à l'hôtel de la Lande, au Brassus, réunira, pour quelques heures, les démobilisés.

**Monument
en l'honneur de nos soldats morts.**

On n'ignore pas dans le public qu'un Comité travaille dans l'intention d'ériger un modeste monument, à la mémoire des soldats de notre Commune, morts au service du pays, de 1914 à 1918. Composé de délégués de nos trois villages principaux et des Sociétés d'Intérêt public de Derrière-la-Côte et du Solliat, il a déjà tenu de nombreuses séances et fait de bonne besogne. Mais vu le coût très élevé des projets qui lui ont été présentés, il ne lui a pas encore été possible de fixer son choix sur un modèle qui lui plaise et dont le prix ne risque pas de dépasser les ressources dont il espère pouvoir disposer, quand le moment sera venu de lancer une souscription publique. Chacun doit être d'accord pour admettre que pendant la période critique que nous traversons, il serait tout à fait inopportun de faire appel à la bourse des citoyens, éprouvés par le chômage.

Mais que le public se rassure et patiente ! L'idée d'un monument à élever à la mémoire de nos chers soldats morts, est lancée ; elle fera son chemin ; elle se réalisera et le jour viendra, où, dans chaque paroisse, nous pourrons inaugurer une modeste pierre, rappelant les noms de ceux des nôtres, qui après avoir répondu à l'appel du pays menacé, sont tombés en accomplissant leur devoir.

Brassus.

Il y aura huit ans déjà le premier août que notre armée répondait à l'appel du pays et que nos soldats s'élevaient aux frontières pour sauvegarder et défendre et l'honneur de notre chère patrie. Pendant ces quatre années, une guerre a eu précédé le sanglant et presque totalité de notre vieille Europe, des millions d'hommes ont sacrifié leurs vies et leurs tombes jonchant presque tous les pays du monde formant le plus vaste cimetière que jamais l'idée d'homme n'eût imaginé.

Pendant ces quatre années, nos soldats avec une discipline admirable veillaient à nos frontières à la sécurité du pays; pendant quatre ans, sans combat il est vrai, l'armée suisse, toute à son devoir, a fait preuve d'un dévouement merveilleux.

Si par un miracle inespéré et pour des raisons que nous ne pouvons nous en rendre compte, nos troupes n'ont pas eu à combattre, beaucoup des nôtres hélas ne sont pas revenus; si nous avons échappé aux horreurs des champs de bataille, la maladie et les accidents ont fait à eux seuls bien des vides dans nos rangs.

Fallait-il que leur sacrifice fût vain ?

Le peuple suisse pouvait-il laisser tomber le souvenir de ces disparus ?

Leurs camarades plus heureux rentrés dans leurs foyers pouvaient-ils oublier ces victimes du devoir ?

Non. — Voilà la seule réponse possible de la part du peuple suisse.

C'est guidé par ces sentiments qu'une commission fut nommée au sein de notre Commune du Chevêt voilà trois ans déjà dans le but d'étudier l'érection d'un monument aux morts de notre contrée au cours des mobilisations. Cette commission formée de délégués de nos deux paroisses a fait de nombreuses séances durant ces trois années. Une entente n'ayant pu aboutir entre tous les délégués quant au choix du monument et la date de la mise en travail de celui-ci, le Conseil administratif de notre village du Brassus a décidé de passer sans tarder à l'exécution de ce souvenir à nos soldats morts; bien faible témoignage du reste que nous devons à ceux qui ne sont plus, à leurs familles et à tous nos soldats en général.

Le projet choisi sera déposé dans la vitrine

de l'église de poste et l'inauguration en est prévue pour le 1^{er} août. Il n'y a donc pas de temps à perdre et une souscription sera passée très prochainement à domicile. En outre, une liste sera déposée chez M. Edouard Meylan, municipal, où toutes les personnes désirant contribuer à cette œuvre et auxquelles la dite feuille n'aurait pas été présentée, pourront verser leurs dons.

Ce serait faire injure à notre population que d'entourer cette souscription de réclame car nous savons que chacun voudra contribuer, selon la mesure de ses moyens, à l'érection d'un monument à nos soldats morts.

Nous nous devons à leur souvenir et nous comptons sur l'appui de notre population toute entière.

* * *

Les noms des dix soldats, dont liste ci-dessous inscrits dans la Commune, seront portés sur le monument :

Berney, Adolphe. — Pignet, Armand. — Golay, Edmond. — Reymond, Emmanuel. — Capt, William. — Golay, Benjamin. — Pignet, Jean. — Vidoudez, Octave. — Berney, Maxime. — Meylan, Auguste.

* * *

Si des oublis ou erreurs avaient été commis dans cette liste, nous prions toute personne intéressée de bien vouloir nous faire savoir dans le plus bref délai ses observations ou renseignements éventuels.

Conseil administratif.

AVIS OFFICIELS

Fraction de Commune, Brassus

Assemblée générale extraordinaire des électeurs, le lundi 10 juillet, à 20 1/2 heures, Hôtel de la Lande (N° 13).

Ordre du jour :

Monument aux soldats décédés.

Le Bureau.

Fraction de Commune du Brassus

1^{ER} AOÛT 1922

Inauguration du monument à la mémoire des soldats de la Commune du Chenit, morts au service de la Patrie.

1914 — 1918

6 h. 30. — Réunion sur la Place de La Lande, autorités, sociétés et population. Cortège, remise et réception du monument.

9 h. — Commémoration du 1^{er} août. Illumination. — Allocution patriotique par M. GARDIOL, pasteur. — Productions des Sociétés.

Conseil administratif.

Fraction de Commune BRASSUS

Toutes les demoiselles désirant participer à la vente de petites fleurs en faveur du monument à la mémoire des soldats de la Commune du Chenit, morts au service de la Patrie, sont priées de se rencontrer le samedi 29 juillet, à 8 heures, à l'Hôtel de La Lande.

Bureau du Conseil administratif.

L'exemple de Chapelle des Bois.

Le 2 courant je fus à Chapelle des Bois, et je suis arrivé dans le modeste village, juste comme s'achevait la cérémonie d'inauguration du monument élevé à la mémoire des soldats morts pour la France. Il consiste en un haut obélisque, portant sur ses quatre faces les noms des victimes de la guerre : une quarantaine environ. Et comme suscription ce vers de Victor Hugo :

« Ceux qui sont morts pour la patrie
Ont droit qu'à leur cercueil la foule vienne et prie. »

La Commune de Chapelle des Bois compte environ 400 habitants. De ses seules forces, elle a édifié le monument à la mémoire de ses enfants, qui a coûté 5000 fr.

Pour nous, habitants du Chenit, quelle leçon ; avec nos 4000 âmes, nous pouvons, nous devons, pour le moins, en faire autant. Sans doute, nos soldats ne sont pas morts à la guerre, mais comme les soldats de France, ils ont fait leur devoir, tout leur devoir et ils sont tombés victimes de ce devoir.

Oh ! vous tous, chers concitoyens, à qui sera présenté incessamment la souscription et vous spécialement qui n'avez pas été touchés directement par les mobilisations, qui n'avez pas servi, ou qui n'avez pas eu de fils sous les drapeaux, donnez, donnez généreusement. La voix des morts vous y convie.

S. A.

connus, nos chers morts, privés d'une mère ou d'une femme qu'ils appelaient dans leur délire, un modeste témoignage de sympathie ne semblait-il pas nécessaire ? »

M. Meylan fait l'historique du monument projeté depuis longtemps, le place sous la sauvegarde des citoyens et recommande surtout à la jeunesse de le vénérer comme un symbole du patriotisme et de l'abnégation de leurs aînés.

Le temps, très beau pendant toute la journée, devient maussade, de larges gouttes commencent à tomber et c'est sous une copieuse averse que M. Paul Audemars, député et syndic du Chenit, répond :

« C'est avec un sentiment de profonde gratitude qu'au nom de la population de la Commune du Chenit, et tout particulièrement de celle de la paroisse du Brassus, je prends possession du monument élevé en l'honneur des soldats morts au service de la Patrie, de 1914 à 1918. »

L'orateur remercie tous ceux qui ont consacré leurs peines, leur temps et leur argent pour mener à bien l'érection de ce monument.

Il félicite le sculpteur, M. Rossier, de Vevey, pour son travail :

« Par son bon goût, il a su reproduire le fond de notre pensée par un monument simple, mais d'une valeur artistique remarquable.

Nous conserverons ce monument comme un symbole du grand patriotisme et de la fidélité de notre armée. Nous le conserverons comme quelque chose de sacré et tout ce qu'il y a de plus précieux. »

M. Audemars remercie les sociétés chorale, gymnastique et instrumentale de l'éclat que leur participation donne à cette manifestation.

Il salue le représentant de l'Etat en la personne de M. Marc Golay, préfet, de l'autorité municipale à peu près au complet, du représentant de la Société « In Memoriam » M. le capitaine Stauffer, du Conseil administratif de la Fraction de commune du Brassus.

« Nous avons, poursuit M. Audemars, un devoir à remplir envers les familles des soldats dont nous commémorons aujourd'hui le souvenir, un devoir de la part de tous ceux qui ont vécu les années horribles de la grande guerre, mais qui ont été préservés des épreuves terribles de la séparation brutale par le décès d'un des leurs et qui n'ont eu à souffrir d'autre chose que de l'angoisse, de l'inquiétude, de l'incertitude du lendemain et des difficultés de la vie. Nous venons apporter à vous tous, parents de ces soldats disparus, notre vif et profonde sympathie. »

M. le Syndic s'adresse enfin aux soldats dont les noms sont gravés sur la pierre : « Au moment où l'armistice du 11 novembre 1918 mettait fin aux hostilités de nos voisins, vous avez été appelés subitement pour réprimer les troubles qui se manifestaient dans le centre du pays, menaçant de détruire tout ce que nos ancêtres nous avaient légué de plus précieux.

Par votre conduite toute de patriotisme et de dévouement, vous avez mérité notre admiration et notre reconnaissance ; vous avez bien mérité de la Patrie.

Ce monument élevé à votre mémoire doit porter devant les âges, le témoignage de votre fidélité au devoir et perpétuer l'exemple du sacrifice de votre vie. »

M. Marc Golay, préfet, honore les morts d'une pensée de gratitude pour le grand sacrifice de leur vie pour la Patrie et rend hommage au patriotisme de la population et des autorités du Brassus qui ne permettent pas que le nom des glorieux disparus tombe dans l'oubli.

M. le capitaine Stauffer gravit le sentier qui conduit au pied du monument et s'écrie :

« Au nom du Comité cantonal de « In Memoriam » que je représente ici, je vous apporte un salut fraternel et patriotique et de sincères remerciements pour nous avoir associés à votre manifestation.

Le but de la manifestation n'est pas de raviver de tristes souvenirs, une idée plus élevée a guidé les initiateurs. Ils ont voulu montrer que l'armée si souvent attaquée de nos jours est un organisme vivant, une grande famille qui n'oublie pas ses enfants.

Au moment où l'idée de Patrie est combattue par plusieurs, regardons à ceux qui ont tout abandonné pour faire leur devoir. Du fond de leur tombeau ils nous disent : « Allez votre patrie comme nous l'avons aimée. »

La pluie persiste, de chaque famille un membre s'est hâté d'aller chercher la provision de parapluies et c'est sous la protection d'une multitude de ces amis des mauvais jours que la foule écoute, recueillie, les paroles sympathiques de M. le pasteur Gardiol.

L'orateur rappelle le pacte de 1291 qui nous lie encore et qui était basé sur le dévouement. « En face de la tyrannie et de l'oppression des baillis, chacun devait pouvoir compter sur son voisin. Il fallait se défendre non pas en

étant attaqué, la vie de la Confédération était à ce prix.

Winkelried a poussé le dévouement jusqu'à la mort volontairement acceptée.

Que ce monument soit élevé non seulement au souvenir des soldats morts, mais aussi au dévouement de tous ceux qui ont marché aux frontières, ou, hélas, pour réprimer les troubles qui menaçaient notre sécurité intérieure lors des égarments de quelques-uns en novembre 1918.

Célébrons le dévouement, cette fleur qui s'épanouit dans la boue de la guerre. Mais ne nous contentons pas de la contempler ; un peuple qui s'enferme dans son bistrot, si bello soit-elle, est un peuple mort. Les héros passés doivent être l'humus où pousse le dévouement actuel.

M. Gardiol insiste sur tout le dévouement et le désintéressement indispensables à tous ceux qui par leurs fonctions publiques, leur rôle dans les autorités, ont la responsabilité de l'avenir de la Patrie.

Apprenons à nos enfants, par l'exemple, le dévouement de tous les jours, entre écoliers, entre citoyens.

Sachons comme nos ancêtres chercher la force En Haut, ils n'avaient pas honte de le faire, ils ont prié avant la bataille, au moment du pacte de 1291.

Ces beaux vers de Victor Hugo, eux aussi, évoquent la prière, et nous parlent en même temps de nos chers soldats :

Ceux qui pitoyablement sont morts pour la patrie
Ont droit qu'à leur cercueil la foule vicane et prie.
Entre les plus beaux noms, leur nom est le plus beau,
Toute gloire près d'eux passe et tombe éphémère,
Et comme ferait une mère,
La voix d'un peuple entier les berce à leur tombeau !

Quand nous passerons peut-être chaque jour devant ce souvenir, puissent ces noms nous dire : « Je me suis dévoué pour le bien général, et derrière moi, il y a tous les héros qui ont fait de même, et toi, qu'as-tu fait pour le bien des autres ? »

Après les discours l'assistance chante « O, monts indépendants ! » et le cantique « Grand Dieu, nous te bénissons », terminant un peu brusquement, la première partie du programme, grâce à la pluie qui disperse rapidement la foule.

Ajoutons à titre de renseignement que les frais d'érection du monument et d'aménagement de la terrasse où il se trouve sont couverts par une souscription volontaire qui a produit environ 2800 fr., par les dons des sociétés et autorités qui s'élevaient à environ 1000 fr., et par le produit de la vente des petites fleurs que des jeunes filles aussi dévouées que gracieuses ont bien voulu apporter, en apportant à cette tâche un zèle dont nous les remercions. Celles qui ont confectionné une magnifique couronne, et l'ont portée dans le cortège, ont droit aussi à tous nos remerciements.

M. D. Rochat a cédé gratuitement le terrain nécessaire à ce monument, et si celui-ci a pu être inauguré ce soir, c'est grâce au dévouement et à l'activité louable des membres du bureau du Conseil administratif du Brassus, que nous remercions très sincèrement.

Au cours d'une collation offerte aux invités au Cercle des Amis, quelques discours (M. Edouard Meylan, M. Ernest Capt, municipal, etc.) ont encore été prononcés.

La pluie tombe toujours d'une façon intermittente, la fête nationale du 1^{er} août se trouve réduite à sa plus simple expression : les rondes des enfants et jeunes gens, et au Cercle les chœurs toujours si gais de la Société Chorale.

Cette journée laissera non seulement un témoin de marbre, mais un souvenir ineffaçable au cœur de tous.

C'est avec un nouveau courage que le lendemain matin, nous mettons en pratique ce que nous avons chanté la veille :

« Pour le travail, mon cher pays : D bout ! »
Le Brassus, le 6 août 1922. P.

Le 1^{er} août 1922, au Brassus.

La fête traditionnelle qui rappelle chaque année le serment du Giullli promettait cette année d'être particulièrement solennelle, cette même soirée du 1^{er} août ayant été choisie pour inaugurer un modeste monument élevé à la mémoire des soldats de la Commune du Chenit, morts au service de la Patrie, de 1914 à 1918.

Le programme de la soirée comporte d'abord : à 19 heures, le cortège habituel qui, précédé d'une section de fusiliers et carabiniers, parcourt les rues du village.

Les belles marches de l'Union Instrumentale marquent le pas. Le spectateur voit tour à tour défiler les sociétés de musique, de chant un de gymnastique ; les représentants des autorités, à l'air grave, forment un groupe sombre et comme contraste, l'essai charmant des demoiselles et la troupe réjouie des fillettes et bambins qui sont fiers « d'en être » et qui ne céderaient pas facilement leur place. Pour eux, le cortège du 1^{er} août est la réjouissance de l'été, comme l'arbre de Noël est celui de l'hiver.

Mais l'itinéraire est achevé, les différents éléments du cortège, avec toute la population, sont groupés devant le monument que l'on découvre en cet instant. Sa forme élégante, sa décoration artistique quoique simple, ainsi que le bel emplacement choisi, plaisent beaucoup.

Des couronnes sont déposées de la part des soldats camarades des disparus, du Conseil administratif du Brassus et de toute la population.

M. Robert Meylan, président de la Fraction de Commune, en des accents émus, rappelle d'abord la terrible guerre déchaînée autour de nous et le dévouement de notre petite armée dont la vigilance a préservé notre pays de l'envahissement.

« Quoique notre petit peuple soit resté le témoin impuissant de cette horrible tuerie, la maladie, le deuil ne devaient cependant pas nous oublier ; 3500 de nos camarades, partis le 1^{er} août 1914, ne sont pas revenus. La Commune du Chenit à elle seule a vu onze de ses enfants mourir au service de la patrie. Ce sont :

Berney Adolphe, 26 ans Meylan Auguste, 23 ans
Berney Maxime, 40 » Pignet Armand, 28 »
Capt William, 35 » Reymond Emm., 32 »
Golay Benjamin, 26 » Pignet Jean, 23 »
Golay Edmond, 28 » Vidoncz Oct., 27 »

Von Kœnel Henri, 30 ans.

Enlevés à la fleur de l'âge, à leur parents, à leur épouse, à leur fiancée, à leurs enfants, à tous leurs amis, songeons un peu à toute l'importance du sacrifice, songeons à la douleur qu'a provoquée cette rapide autant qu'inattendue séparation.

Jetons un regard en arrière sur ces sombres journées de novembre 1918, alors que toute guerre semblait terminée, alors que nous nous préparions à fêter la victoire de la juste cause, nous voyons quelques inconscients plonger dans le deuil notre nation toute entière.

Mesdames et Messieurs, et vous suront, chers camarades qui avez stationné dans les hôpitaux militaires à cette époque, qui avez vu tant de souffrances physiques et morales, qui les avez

**Pour un monument
aux soldats morts.**

Le 1^{er} août dernier, la paroisse du Brassus inaugurerait un monument en commémoration des soldats de la Commune du Chenit, morts au service du pays. En peu de temps, les fonds ont été recueillis, le monument décidé et édifié et la belle allure avec laquelle on a travaillé fait le plus grand honneur à la paroisse du Brassus.

Au Sentier, il est aussi question d'élever une pierre commémorative, mais Anne, ma sœur Anne... on ne voit toujours rien venir ! Pendant l'été, une souscription a circulé dans le public. Combien a-t-elle produit ? A quoi en est le projet ? Est-il toujours à l'état de projet ? Une décision a-t-elle été prise ? Enfin, approchons-nous du but ? Autant de questions auxquelles le public aimerait sans doute que l'on réponde !

Un souscripteur.

**Pour un monuments aux
soldats morts.**

FAVJ 1923: 1 (4.01), p. 3

Dans le numéro du 7 décembre de la *Feuille d'Avis*, nous avons demandé d'une manière extrêmement courtoise, que l'on veuille bien renseigner le public sur le projet du monument à élever aux soldats morts, dans la paroisse du Sentier. On n'a rien répondu et pourtant, nous semble-t-il, on aurait dû le faire, car la population de notre paroisse éprouve quelque impatience à ce sujet.

Nous réitérons donc les questions posées dans la *Feuille* du 7 décembre.

Le même souscripteur.

**Monument aux Soldats morts
Paroisse du Sentier**

FAVJ 1923: 2 (11.01), p. 2

Le Bureau du Conseil Administratif du Village du Sentier se fait un devoir de rassurer le souscripteur inquiet.

Pour diverses raisons, trop longues à énumérer, la souscription n'est pas encore close, plusieurs citoyens de la paroisse n'ayant pas encore donné leur aubole.

En attendant, le montant souscrit a été versé au Crédit Mutuel de la Vallée, S. A.

Le capital n'aura cependant pas le temps de se doubler avant l'érection du monument en question.

Nous regrettons vivement que cette affaire ait quelque peu traîné en longueur, mais la faute n'en est pas imputable au Conseil Administratif du Village.

Nous espérons cependant que les premiers beaux jours du printemps verront l'inauguration de ce monument.

Pour de plus amples renseignements, nous prions le correspondant anonyme de la « Feuille d'Avis de la Vallée » de bien vouloir s'adresser directement au Conseil du Village.

Bureau du Conseil Administratif.

Fraction de Commune **BRASSUS**

Les cartes du monument aux soldats morts sont en vente dès aujourd'hui dans tous les magasins du Brassus. Comme le produit sera entièrement affecté au fonds d'entretien du monument, nous nous permettons d'en recommander l'achat à notre population, tout spécialement à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Conseil administratif.

Paroisse du Sentier

Inauguration du Monument aux Soldats morts

Dimanche 14 octobre 1923

dès 9 1/2 h. du matin, sur la Place de l'Eglise.

PROGRAMME :

1. Hymne national (Jurassienne).
2. Remise du monument à la Commune.
3. Cantique suisse (Jurassienne).
4. Culte de circonstance, à l'Eglise.

La collecte qui se fera à cette occasion sera affectée au fonds du monument.

Conseil administratif.

FAVJ 1923: 42 (18.10), p. 3

Paroisse du Sentier.

Monument aux soldats morts.

L'inauguration de ce monument aura lieu dimanche matin 14 octobre 1923 à 9 h. 30 sur la place de l'église. (*Voir aux annonces*).

La cérémonie se déroulera de la façon suivante :

Une subdivision de soldats, les délégations des autorités cantonales, communales, de villages, le Conseil de Paroisse, les délégations des sociétés locales avec leur drapeau sont convoqués pour 9 h. 15 min. précises, sur la place de l'Hôtel de Ville au Sentier.

Ensuite dépôt d'une couronne au pied du monument. Ouverture de la cérémonie par l'hymne national ; remise du monument à la Commune par Mr. le président du Conseil administratif du village du Sentier ; réponse du délégué municipal, clôture de la cérémonie par le cantique suisse.

La manifestation se terminera au temple du Sentier par un culte de circonstance par Mr. le pasteur Chenaux.

A l'issue du culte, une collecte sera faite, laquelle sera versée entièrement au fonds du monument, collecte que nous recommandons à la bienveillance du public.

La population et les sociétés, à part les délégations, sont donc priées de bien vouloir se rendre directement sur la place de l'église à 9 h. 30 du matin.

Conseil administratif.

Inauguration.

Dimanche 14 octobre, par une température presque hivernale, alors que les feuillages se teignent de cuivre et d'or et que la montagne est couverte de neige, le chef-lieu a procédé à l'inauguration du monument commémoratif de la tragique période 1914-1918.

A neuf heures et demie, un cortège formé d'un contingent de soldats commandés par le lieutenant H. Golay, précédé d'une superbe couronne offerte par les officiers de la contrée et suivi des drapeaux de toutes les sociétés, y compris celui de la préfecture, ainsi que des autorités tant religieuses que civiles, part de la place de l'Hôtel-de-Ville pour arriver sur la place occidentale de l'église où se trouve le monument volté par un drapeau fédéral. Le public est particulièrement nombreux et recueilli; du commencement à la fin la cérémonie a revêtu un caractère grave et vraiment solennel.

Après l'exécution du chaut national « O monts indépendants », par la Jurassienne, M. Marius Meylan, président du village du Sentier, au nom des balivants de la paroisse, procède à la remise du monument à l'autorité municipale. Laisant de côté les démarches préliminaires concernant l'érection d'un monument communal, l'orateur rappelle les angoisses causées par la guerre mondiale. En novembre 1918, quand les cloches de nos temples lauaient à toute volée la nouvelle de la fin des hostilités, des esprits sacrilèges autant que pervers avaient instrumenté la grève générale et l'arrêt complet de nos moyens de transport; par un coup de force audacieux, alors que la paix semblait descendre sur la terre, on voulait renverser notre gouvernement, nos institutions démocratiques et jeter notre peuple dans le chaos et la confusion. Mais ce peuple veillait. Au premier appel: « Aux armes! » les soldats de la première division surtout, d'un accord unanime, vinrent se grouper autour de leurs chefs et se ranger sous le drapeau rouge et blanc, affirmant ainsi leur attachement à notre chère Suisse. La crise fut courte il est vrai, mais sévère.

Elle fut surtout meurtrière. A ce moment-là, éclatait l'épidémie de grippe qui fit tant de victimes. Beaucoup de soldats partis en bonne santé n'ont pas revu le foyer familial; combien de deuil et de larmes ont été les fruits d'une entreprise honteusement criminelle! Des soldats qui ont fait le sacrifice de leur vie, le présent monument rappellera le souvenir; aux familles « deuilées, il dira la reconnaissance et la sympathie générales de la population; aux générations futures, il servira d'enseignement: à la Suisse libre, en tout temps comme en toute occasion, ses citoyens doivent être prêts au dévouement jusqu'au sacrifice de soi-même; avec un tel sentiment notre petit pays restera toujours grand par le noble cœur de ses soldats comme de tous ses enfants.

A la suite de ce discours d'une belle envolée, mais très imparfaitement résumé, le monument découvert apparaît dans son imposante simplicité. Formé d'une succession de blocs de granit, il porte l'inscription suivante, encadrés d'une guirlande de bronze surmontée du casque militaire:

« Aux soldats morts pour la patrie
1914-1918

la population du Chenit reconnaissante »
— Armoiries du Chenit —

Au nom de l'autorité municipale, M. Paul Audemars, syndic, prend possession du monument élevé en l'honneur des soldats qui ont succombé au cours du service exigé par la guerre; en leur nom, il remercie les personnes qui ont pris l'initiative de cette entreprise, autorités diverses et souscripteurs. Il félicite M. Tommasini, sculpteur, pour son bon goût et son souci de bienfaisance et d'interprétation de pensée.

En le gardant comme un symbole du sacrifice de la vie de plusieurs soldats à la Patrie, l'orateur place le monument sous la bonne foi et le respect du public. Puisse-t-il au cours des temps ne jamais subir d'outrage ni de sacrilège! Judicieusement placé au centre du village, il rappellera la mémoire des soldats disparus et, à leurs familles, la sympathie générale.

A l'inauguration du monument du Brassus qui eut lieu au cours de l'été 1922, M. le syndic s'était exprimé en ces termes:

« Une entente n'ayant pu intervenir pour l'érection d'un seul monument dans la Commune, la Municipalité s'est inclinée devant les décisions prises par les citoyens qui ont estimé que l'on ne saurait retarder plus longtemps le rappel de la mémoire des soldats habitant la commune déçus au service du pays.

« Nous espérons que ces décisions n'apporteront aucune mésintelligence dans la grande famille communale. Au contraire, la belle manifestation à laquelle nous assistons aujourd'hui au Brassus, comme celle qui se produira prochainement au Sentier, contribueront à effacer les malentendus, s'il s'en est produit, et à resserrer davantage les bonnes relations et la fraternité qui doivent exister entre citoyens et population de la même commune ».

M. Audemars renouvelle ses vœux, l'harmonie et l'entente réciproque entre village étant la meilleure garantie de la bonne marche des institutions communales ainsi que de l'appui qui leur est nécessaire.

Il remercie la Jurassienne et le public de leur précieux concours bien propre à donner à cette simple cérémonie le caractère imposant et grave qui rappellera aux familles si durement éprouvées la grande sympathie qui leur est conservée dans le public.

Délégué par le Comité de « In Memoriam », M. Charles Stauffer remercie la population pour l'intérêt témoigné à cette œuvre qui tient spécialement « à honorer la mémoire de ceux qui sont tombés en accomplissant fidèlement leur devoir ».

La présente inauguration fait revivre des sombres journées et plus d'un parmi nous aura le cœur serré à la pensée des disparus qui, pour défendre la Patrie en danger, ont tout quitté et... ne sont pas revenus. Par le sacrifice de leur vie, ils nous rappellent notre devoir. Dans la période troublée que nous traversons, du fond de leur tombeau, ils nous disent: « Soyez unis! Tenez-vous prêts! Et si vous devez à nouveau entendre les appels de 14 et 18, faites comme nous: quittez vos familles et vos foyers et, si c'est nécessaire, donnez votre vie pour notre cher et beau pays ».

En passant devant ce monument, les écoliers ayant appris les glorieux sacrifices des hommes qui ont fondé la Suisse, comprendront mieux le souffle patriotique qui les a animés. A leur tour, ils seront inspirés du devoir de maintenir intactes les saines et bonnes traditions de notre peuple!

La Jurassienne exécute le Cantique suisse, puis tous pénètrent dans le Temple pour écouter la remarquable dissertation qu'a faite M. le pasteur Cheneaux sur ce texte: « Nul ne vit pour soi-même, et nul ne meurt pour soi-même. » Ainsi fut dignement clôturée la cérémonie d'inauguration du monument de la paroisse du Sentier, avec sérieux et recueillement.

Paroisse du Sentier

Dans sa séance du 3 courant, le Conseil administratif du village du Sentier a décidé de faire vendre, par les enfants des écoles, au profit du **Monument aux soldats morts**, le jour anniversaire de l'inauguration de ce dernier, soit le **mardi 14 octobre 1924**, des cartes postales du monument.

Cette vente se fera dans toute la paroisse du Sentier. Le prix de la carte est fixé à **30 centimes**. Seules les cartes ayant au verso une inscription imprimée, émanant de l'administration du village, sont vendues au profit du monument.

Le Conseil administratif s'est vu dans l'obligation d'avoir recours, encore une fois, à la générosité et à la bienveillance du public, le total des frais occasionnés n'étant pas encore complètement couvert. Il espère vivement que chacun réservera un bon accueil aux enfants qui présenteront les dites cartes.

Conseil administratif.

Paroisse du Sentier.

Le Conseil administratif du village du Sentier adresse de vifs remerciements à MM. les instituteurs et aux élèves des classes primaires de la paroisse, pour leur dévouement, ainsi qu'à toutes les personnes, qui ont fait preuve de bonne volonté, en achetant des cartes du monument aux soldats morts.

Une cérémonie.

Les démobilisés de guerre Italiens, assez nombreux chez nous, ont fait tout récemment l'acquisition d'un drapeau dont il ne reste plus à faire que la cérémonie d'inauguration. Celle-ci est fixée à dimanche prochain.

En matinée aura lieu la bénédiction à l'église catholique à l'issue de laquelle une couronne sera déposée au pied du monument des soldats au Brassus ; il sera fait de même au Sentier.

Après la collation offerte aux invités dans le jardin de l'Hôtel de l'Union, un cortège, musique en tête, se dirigera sur l'Orient où auront lieu : banquet, partie officielle et tirage de la tombola.

Il faudrait que le beau temps soit de la partie ; ce serait alors belle journée et complète réussite.

Le baptême d'un drapeau.

Dimanche dernier, à l'arrivée du premier train, au Brassus, se réunissait la foule des grands jours. Aux accents d'une marche entraînant un long cortège se forme et se dirige vers la chapelle catholique. Située un peu en élévation, celle-ci occupe un bel emplacement; pour une cérémonie paroissiale, elle ne saurait abriter tout le monde; beaucoup sont obligés de rester à l'extérieur.

C'est M. Pabud, chancelier de l'Evêché, qui s'est chargé de l'office. Au nom de la communauté de la Vallée de Joux, il souhaite à chacun la plus cordiale des bienvenues. Le Tout-Puissant est le maître des destinées des peuples comme des familles, c'est pourquoi il est d'usage d'appeler la bénédiction divine sur le drapeau, emblème de la patrie terrestre. Si la charité est universelle, le meilleur de nos sentiments va à nos parents, à nos amis, à notre peuple; voilà la source naturelle du patriotisme.

Mais nous aimons naturellement l'Italie dont l'histoire est si merveilleusement riche. Comment n'aimerait-on pas sa capitale, la Rome antique comme la Rome religieuse? La fidélité à la bannière, au pays natal est chose toute naturelle; ce sentiment honore ceux qui ont dû s'extirper on terre étrangère.

Au dessus de la bannière, il y a la croix, emblème de la foi. Au dessus de la créature, il y a le Créateur. Il agit pour chacun, alors que l'horrible guerre est terminée, de combattre le bon combat qui permettra à tous les croyants de prendre le suprême rendez-vous dans la patrie céleste.

Ceci n'est qu'un pâle résumé de l'allocution d'ouverture, qui fut suivie de la bénédiction rituelle du drapeau, d'un service de messe et d'un excellent sermon de Pentecôte lesquels ont fait de cette cérémonie un ensemble digne et solennel dont tous garderont une profonde impression.

De nouveau le cortège se forme et, va solennellement déposer une couronne sur le monument des morts au Brassus et au Sentier. Puis, on fraternise dans le magnifique jardin de l'Hôtel de l'Union. Sans perdre de temps, on prend le chemin de l'Orient; le ciel s'assombrit et c'est au pas accéléré, sous les premières gouttes de pluie, que tout ce monde se réfugie en hâte dans les vastes locaux de l'Hôtel de la Poste.

Après un copieux banquet, M. Baptiste Vanini, président de la fête, ouvre la partie officielle par un magistral discours terminé par un serment au drapeau du plus bel effet. Il remercie les nombreux invités, le restaurateur pour son excellente cuisine, son personnel complaisant et alerte, et enfin la musique de fête, importante fraction de l'Instrumentale du Brassus, qui a donné à la journée un caractère de grande joie. Applaudi à plusieurs reprises et trébuchamment en finale, M. B. Vanini appelle aux fonctions de major de table M. Fantoli qui s'est acquitté de sa tâche avec une réelle distinction.

M. l'abbé Pabud constate que les organisateurs ont bien fait les choses. Une bannière ne saurait être quelque chose de banal; dans ses plis s'abrite une chose sacrée, l'idée de la patrie terrestre qu'on ne saurait sans ignorance coupable séparer de celle de la patrie céleste. Tous, à quelque patrie que nous appartenions, nous luttons peut-être pour un autre drapeau mais pour le même idéal.

En sa qualité de Suisse et surtout de vaudois de vieille roche, M. Pabud porte une vigoureuse santé à la douce et belle Italie, si bien représentée dans cette laborieuse vallée, à la nation voisine et amie, à l'Eglise et à la Patrie.

M. le préfet Golay loue l'activité, le travail et la probité des travailleurs qui viennent chez nous. Il rappelle l'heureuse décision du gouvernement italien au début de la guerre qui a permis à la France de soutenir le premier choc. M. Golay lève son verre aux peuples qui consacrent leurs forces morales au triomphe du droit, de la paix et de la liberté.

Au nom de la section d'Orbe, marraine du drapeau, M. Pletti adresse au canton de Vaud, dans lequel il est né, un respectueux merci pour la façon dont il accueille les enfants des pays voisins. S'il aime son pays d'origine, il aime aussi le canton; il unit tous les deux dans un même sentiment de respect et d'amour.

Cette bonne marraine offre à sa filleule une superbe coupe avec dédication. Elle est aussitôt étreinte et circule rapidement à la ronde.

Au nom de la Commune du Chenit et des municipaux ses collègues, M. P. Audemars syndic, salue le nouveau drapeau, point de ralliement des soldats attachés au pays. A l'étranger, les Suisses agissent de même: tous font ainsi œuvre de bons citoyens. Il remercie l'assistance pour son beau geste honorant les morts de la Commune. Dans une cordialité et un respect communs se perpétueront ainsi les bonnes

relations pour le plus grand bien et le bonheur des enfants de la petite Suisse et de la grande Italie.

C'est la 36^{me} bannière portant la croix de Savoie inaugurée sur le sol de la libre Helvétie, dit M. Chauvie, capitaine de guerre et délégué de Lausanne. Soyons unis dans la paix comme dans la guerre, car il y a toujours des difficultés à vaincre. A l'ombre du drapeau chacun des émigrés restera attaché par le cœur au roi soldat, à sa patrie d'origine et à sa patrie adoptive.

En sa qualité de président des démobilisés français, M. Narcisso Crétin rend hommage au Conseil fédéral et au peuple qui a soulagé bien des infortunes et hospitalisé un si grand nombre de blessés. Dans les mêmes souffrances, tous les soldats de la grande guerre ont lutté pour le drapeau national dont les couleurs sont d'autant plus chères pour les exilés. Français et Italiens ont lutté pour le droit et l'humanité; cette fraternité dans l'heure du péril ne saurait être éphémère; les nations latines ont une destinée semblable. Nous voulons être libres et heureux; unissons donc dans un même enthousiasme: Suisse, France et Italie.

M. Meschio apporte le salut de la section sœur d'Yverdon. En fortifiant les sentiments du cœur il faut cultiver ceux de la famille. Pendant quatre ans, l'attention du monde a été retenue par cette lutte de géants, la plus terrible des guerres. L'issue en a été heureuse. De tant de mal, ne ressortirait-il aucun bien? Il croit à l'œuvre régénératrice de la paix, du travail et de l'amour.

«Patrie, à toi nos chants», telle est la devise de la Chorale du Brassus, nous dit M. Valette. Nous pouvons de nouveau chanter d'une voix sereine puisque les temps néfastes ne sont plus, mais il reste l'avenir qui ne saurait être qu'heureux vu les liens qui unissent indigènes et immigrés pour le plus grand bien de tous.

En termes peu banals, M. Emile Audemars, remercie la Société organisatrice pour la façon dont les musiciens ont été soignés et choyés.

Toujours à l'œil et saisissant la balle au bond, le major de table donne la parole à la musique pour exécuter un morceau en son honneur!

Une dame charmante, Mme Pletti, a régalié son auditoire par une série de chants en italien. C'était tout simplement délicieux.

Lecture est donnée des télégrammes de Lucerne et St-Gall. M. Bove, qui a déposé en son nom propre un bouquet sur le monument du Sentier, est acclamé comme étant seul mutilé de guerre présent; puis l'heure du train étant là, tous remercient M. B. Vanini et le félicitent pour la bonne organisation de la journée et sa complète réussite. Nous y joignons nos compliments les plus sincères. Gi.

In Memoriam.

Le Comité de la Section vaudoise d'In Memoriam, Association en faveur des familles des soldats suisses morts au service de la patrie, a déjà adressé de pressants appels aux Autorités, aux Sociétés militaires et civiles, au Corps enseignant et à notre population afin qu'à l'occasion du 1^{er} août 1924, ils commémorent d'une façon spéciale la mémoire de ceux qui, il y a dix ans, ont répondu à l'appel du pays et lui ont donné leur vie. C'est pourquoi, le Comité espère que cet appel a été entendu et qu'une cérémonie, si modeste soit-elle, sera organisée dans chaque localité où des soldats sont inhumés, cérémonie consistant notamment dans le dépôt de couronnes au monument commémoratif ou sur les tombes. Le Département militaire du Canton de Vaud, en date du 16 juin 1924, a autorisé le port de l'uniforme pour les militaires participant aux cérémonies organisées à la mémoire de leurs camarades défunts.

P. S. — Le Comité compte sur la bonne volonté de tous afin que les couronnes soient confectionnées soit par les soins des Autorités, soit par les Sociétés militaires ou encore par les enfants des Ecoles de façon à éviter toute dépense à la caisse de la Section. Une somme équivalente aux frais qui auraient pu en résulter sera allouée à la Colonie de vacances d'In Memoriam.

Paroisse du Sentier

Dans sa séance du 3 courant, le Conseil administratif du village du Sentier a décidé de faire vendre, par les enfants des écoles, au profit du **Monument aux soldats morts**, le jour anniversaire de l'inauguration de ce dernier, soit le **mardi 14 octobre 1924**, des cartes postales du monument.

Cette vente se fera dans toute la paroisse du Sentier. Le prix de la carte est fixé à **30 centimes**. Seules les cartes ayant au verso une inscription imprimée, émanant de l'administration du village, sont vendues au profit du monument.

Le Conseil administratif s'est vu dans l'obligation d'avoir recours, encore une fois, à la générosité et à la bienveillance du public, le total des frais occasionnés n'étant pas encore complètement couvert. Il espère vivement que chacun réservera un bon accueil aux enfants qui présenteront les dites cartes.

Conseil administratif.

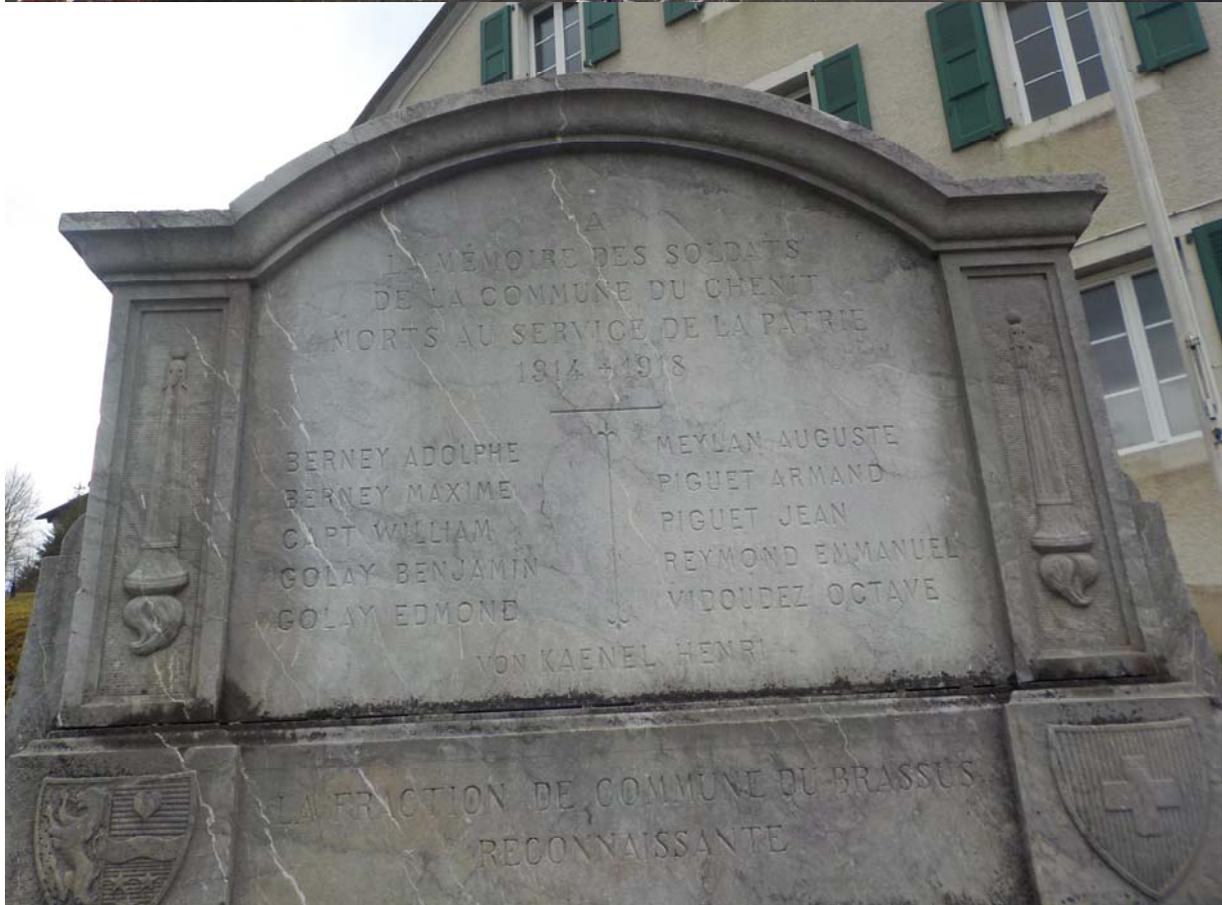
Paroisse du Sentier.

Le Conseil administratif du village du Sentier adresse de vifs remerciements à MM. les instituteurs et aux élèves des classes primaires de la paroisse, pour leur dévouement, ainsi qu'à toutes les personnes, qui ont fait preuve de bonne volonté, en achetant des cartes du monument aux soldats morts.













AUGUSTE ROCHAT

fondateur de la bourse RoCHAT

Sous la dénomination de bourse RoCHAT du Brassus, il existe une fondation au sens des art. 80 et ss. du Code civil suisse, régie par ses propres statuts. Elle a été instituée aux termes d'un testament rédigé par Henri-Auguste RoCHAT et homologué par le juge de paix du Cercle du Chenit le 18 février 1864. Un legs de 12 000 francs devait permettre la réalisation du but visé par le généreux testateur : offrir aux jeunes gens pauvres de la paroisse ou dans une situation difficile la possibilité d'accomplir un apprentissage.

Mais qui donc était Auguste RoCHAT ?

Fils de l'horloger Jaques-François et de Susanne, née Reymond, il naquit le 28 janvier 1795 au Brassus. Son père et ses oncles y avaient fondé en 1773 la maison « RoCHAT Frères » ; si l'on en croit Marcel Piguet, elle fut « la plus ancienne association ayant pour but de réunir sous une direction unique un certain nombre d'horlogers et de s'occuper de la vente de leurs produits ». Rien d'étonnant à cela puisqu'en 1748 déjà son grand-père, Jaques (fils du gouverneur Jean-Nicolas RoCHAT), fut avec David et Pierre Golay, l'un des premiers horlogers du village ; l'un de ses élèves, Jaques-David Nicole, fit également œuvre d'historien. Praticien, mais aussi négociant avisé, Auguste RoCHAT favorisa l'essor de l'entreprise familiale ; réorganisée avec le concours de Louis Reymond du Solliat (élève à Paris du célèbre Bréguet), elle devint dès 1820 une entreprise florissante sous sa nouvelle raison sociale « RoCHAT-Reymond et compagnie ».

Parler d'Auguste RoCHAT, c'est inévitablement rappeler les multiples activités qu'il exerça en dehors de sa profession. Le 11 septembre 1826, il comptait au

nombre des quarante-deux citoyens fondateurs du Cercle des Amis. Le comité chargé de construire un asile au Marchairuz l'appela à la vice-présidence.

A cette époque, la population du village éprouvait le besoin impérieux de former une communauté paroissiale indépendante. Ainsi en 1825 déjà, 252 pères de famille pétitionnèrent pour demander la formation d'une paroisse au Brassus. Leur demande resta sans effet. En 1831, ils récidivèrent, cette fois avec plus de succès ; deux ans plus tard, en effet, un décret du Grand Conseil érigeait en suffragance pastorale le village et ses hameaux voisins. Le gouvernement vaudois était en principe favorable à la constitution ultérieure d'une paroisse ; il y mit une seule condition : que les habitants de l'endroit bâtissent au préalable un temple !

On nomma sans plus attendre une commission chargée de réaliser un tel projet. Baptisée « Commission des Trente », elle se réunit pour la première fois le 26 août 1834. A la tête de celle-ci, le président A. Rochat allait jouer un rôle prépondérant. Le financement occasionna d'énormes soucis aux paroissiens.

Parmi les moyens choisis, relevons un « engagement de souscription », obligatoire dans son principe mais libre quant à la quote-part. Par leur signature, les contribuables promettaient de verser à partir de février 1836 une somme annuelle déterminée en fonction de leur appartenance à l'une des huit classes de souscripteurs ; il était convenu que cette contribution serait consentie jusqu'à l'achèvement de la construction. L'ensemble de ces cotisations oscillant entre deux et seize francs atteignit le total de quatre mille francs. Cet argent fut prélevé sur le nécessaire du plus grand nombre, car dans la paroisse en formation rares étaient ceux qui disposaient du superflu.

Des collectivités ou des particuliers de la Vallée et d'ailleurs augmentèrent ces maigres ressources. L'Etat de Vaud offrit quatre mille francs et du bois de ses forêts. Grâce à tous ces dons et à de nombreuses corvées remplies volontairement par des paroissiens dévoués, les travaux avancèrent.

Mais les fonds disponibles menacèrent souvent de manquer. Sans désespérer, Auguste Rochat poursuivit son effort en vue de relancer l'intérêt en faveur de l'église en construction et de susciter des appuis nouveaux. Dans une circulaire adressée aux pasteurs du canton, il écrivit ceci : « La Commune du Chenit, dévorée par six cents pauvres forains qui, comme des sauterelles d'Arabie, absorbent annuellement tous ses revenus, les produits de ses forêts et entament ses capitaux, ne peut se charger de la construction du Temple, mais elle a donné une somme de 7200 livres pour se libérer de ses obligations à cet égard... ». L'inauguration solennelle du nouveau temple, le 24 septembre 1837, par les pasteurs Bauty du Sentier et Vermeil du Brassus constitua la plus belle récompense de tant d'efforts. Elle n'en était cependant pas le point final. Preuve en est cette soixante-deuxième séance de la fameuse Commission des Trente qui, toujours emmenée par son inusable président, réunit le 27 juin 1854 treize membres seulement. C'est le 26 octobre 1856 que la commission fut enfin déchargée de son mandat. Il serait faux de croire que dans l'intervalle Auguste Rochat s'était cantonné dans les travaux nécessités par l'érection du temple. Il participa à d'autres commissions encore, présida une foule d'assemblées. C'est sous son impulsion que la Cure se construisit en 1859 et put être inaugurée en 1860.

Parfait représentant du dynamisme et de la foi d'une population riche en individus de valeur, il mourut le 16 février 1864. Son œuvre a été incontestablement marquée du sceau de sa générosité, de son intelligence et de son opiniâtreté. « Union, courage, dévouement ont édifié ce monument » affirmait une inscription sur la plus grosse cloche de la nouvelle église ; à cet égard, la vie d'Auguste Rochat fut exemplaire.



AUGUSTE ROCHAT